

RÉGION NORMANDIE

**« Externalités environnementales des chantiers publics
de construction/réhabilitation. Evolutions à l'heure de
l'économie circulaire »**

**27 juin 2019
ROUEN**

I Le PRPGD en Normandie

Le Plan Région de Prévention et de Gestion des Déchets

En juin 2016, a eu lieu **le lancement des travaux d'élaboration du PRPGD.**

Prévu par la loi NOTRe il s'agit de nouvelles compétences de la Région en matière de déchets :

- d'un changement d'échelle
- d'une meilleure cohérence territoriale

Un grand nombre d'acteurs sont associés à la réflexion pour aboutir fin 2017 à un projet partagé et de qualité, soumis à enquête publique et définitivement adopté en Assemblée plénière le 15 octobre 2018.



I. Le PRPGD en Normandie

ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

PROSPECTIVE A TERMES DE 6 ET 12 ANS

OBJECTIFS

PLANIFICATION A TERMES DE 6 ET 12 ANS

PLAN REGIONAL EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

FLUX DES DECHETS (FOCUS)

- Bio déchets ; déchets BTP ; déchets amiantés ; déchets d'emballages ménagers ; VHU ; déchets de textiles.

CAPACITES ANNUELLES D'ELIMINATION PAR STOCKAGE ET PAR INCINERATION

- Déchets non dangereux non inertes
- Déchets non dangereux et déchets inertes

I. Le PRPGD en Normandie

Ses enjeux

I. Connaissance quantitative et qualitative des gisements et des flux, de la composition des déchets, de leurs caractéristiques et de leurs évolutions

II. Maîtrise des coûts et optimisation de l'existant et mise en synergie (installations et traitement)

III. Atteinte des objectifs réglementaires :

- diminuer la production des déchets ;
- augmenter la valorisation matière des déchets ;
- diminuer les quantités stockées.

IV. Communication, sensibilisation/formation, accompagnement et partage des informations

I. Le PRPGD en Normandie

Ses objectifs chiffrés appliqués aux DBT, conformes à la loi TECV

Déchets non dangereux non inertes :

- 70% de valorisation matière des déchets du BTP en 2020

Déchets non dangereux non inertes admis en stockage (ISDND) :

- Réduction des quantités à l'horizon de l'échéance du Plan (2027)

I. Le PRPGD en Normandie

Ses principales préconisations

- Améliorer la **traçabilité** et la **connaissance** des flux
- Mobiliser les **maîtres d'ouvrages** et les **maîtres d'œuvre**
- Appliquer le **tri 5 flux** sur les chantiers (décret de mars 2016)
- Atteindre à l'horizon final du plan, un **maillage du territoire**, des installations de dépôts de type « déchèterie professionnelle »
- Suivre l'évolution des **capacités de stockage et de valorisation** des déchets inertes

I. Quelques chiffres en Normandie

- **Spécificités des déchets du BTP :**
 - Tonnage 2015: 5Mt (soit la $\frac{1}{2}$ des déchets produits)
(Fr : 227 millions de tonnes soit $\frac{3}{4}$ des déchets)
 - Bâtiment : 277 000 t, Travaux Publics : 4,8 Mt
 - Des natures différentes :
 - Déchets inertes : 97% *(Fr : 93,4%)*
 - Déchets Non Dangereux Non inertes : 1 % *(Fr : 5,4%)*
 - Déchets Dangereux : 2% *(Fr: 1,2%)*
 - Prévalence des déchets de démolition
- **Des marges de progrès pour les données de suivi**
 - Problème de l'organisation documentaire de la traçabilité
 - Tonnage du réemploi souvent inconnu
- **L'enfouissement est encore important**
 - Estimation d'un taux de valorisation entre 55 et 60%
 - 73 % pour les inertes mais majorité en remblaiement de carrière

II. Les obligations réglementaires de la MOA

En tant que producteur de déchets la maîtrise d'ouvrage est responsable réglementairement.

- Pouvoir de contrôle et de direction de ses prestataires
- Vérifier les autorisations
- La responsabilité demeure même si transfert des déchets

II. Les obligations de la MOA

Diagnostic déchets

Prévention – SOGED – Traçabilité - Bilan

Réduction de la production de déchets

Réduction de la nocivité de déchets

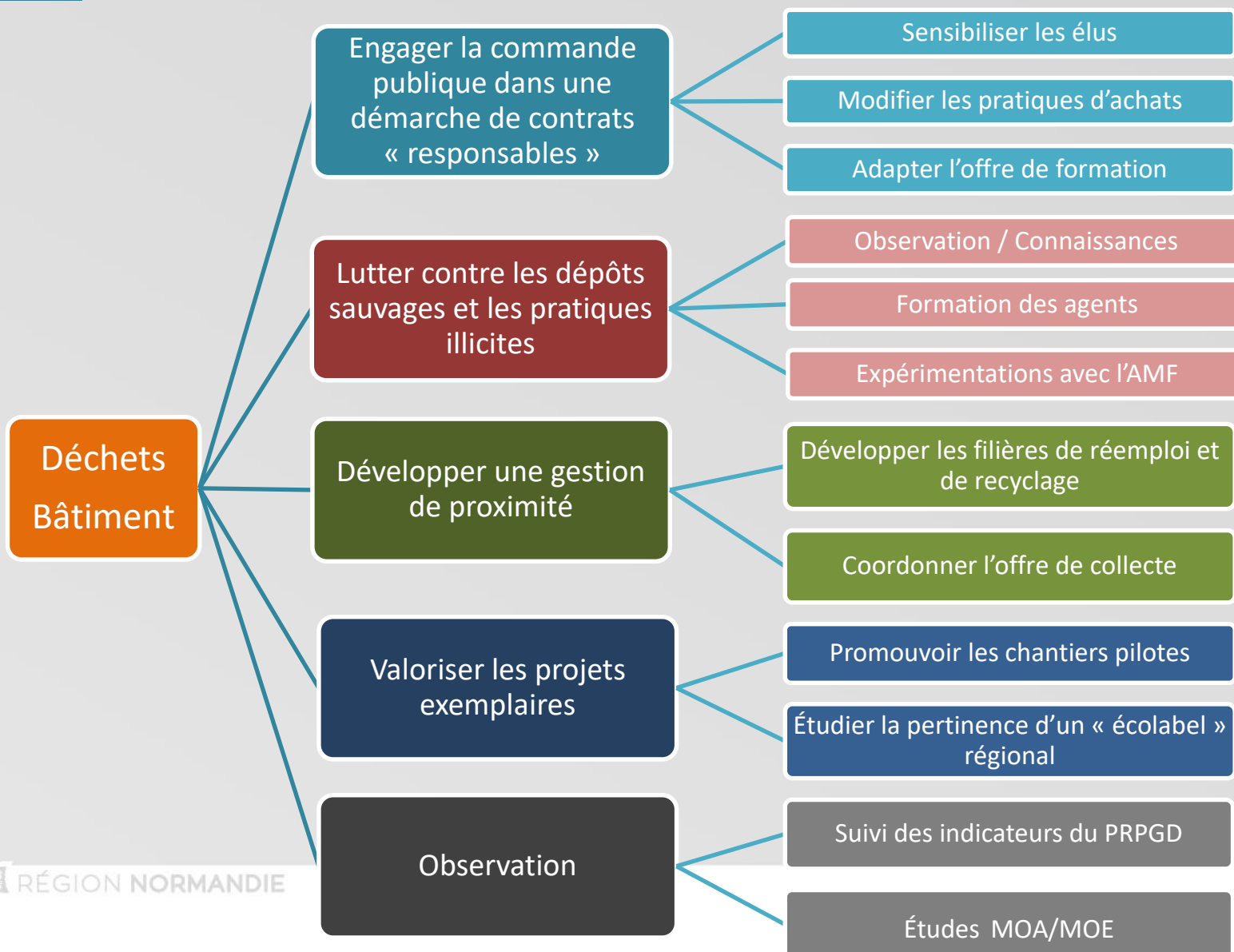
Caractérisation des déchets

Dépose sélective et le tri des déchets

Logistique

Mode de traitement - Valorisation des déchets

III. Déclinaisons opérationnelles



III. Déclinaisons opérationnelles

Engager la commande publique dans une démarche de contrats « responsables »

Modifier les pratiques d'achats

Modifier les pratiques d'achats

Adapter l'offre de formation

- Création d'un dispositif de formation pour la MOA et la MOE
- Projets de visites de chantiers avec des élus
- Création de l'Association



III. Déclinaisons opérationnelles

Développer une gestion de proximité

Développer les filières de réemploi et de recyclage

Coordonner l'offre de collecte

- Développement des ressourceries du bâtiment
- Développement de plateformes de valorisation
- Soutien à la filière des sédiments de dragage
- Identification des compétences et formations
- Animation régionale (colloques...)
- Création d'un Club NECI dédié au réemploi dans le bâtiment
<https://neci.normandie.fr/clubs/le-reemploi-dans-le-batiment>



**Financement Région dans le cadre de l'AMI Économie circulaire
+ 550 K€ sur 2019-2022 (hors AMI 2019)**

III. Déclinaisons opérationnelles

Observation

Suivi des indicateurs du PRPGD

Études MOA/MOE



- Actualisation et suivi des tendances de la production/des flux/des gisements des déchets du BTP pour corrélér/adapter le plan d'actions aux objectifs du PRPGD
- Enquêtes auprès de la MOA et MOE


Pour la MOA, les objectifs sont de :

- Mieux comprendre les pratiques des acteurs
- Identifier les freins externes et internes aux bonnes pratiques
- Partager les retours d'expériences

Edouard PIEPRZYK

 : 02 31 85 88 46 / 06 73 09 46 77

Gaël LE CORVEC

 : 02 31 85 88 45 / 06 73 09 56 72
g.lecorvec@cerc-normandie.fr



Merci de votre attention

Emmanuelle ONNO

Chargée de mission PRPGD

02 31 15 52 97

Emmanuelle.onno@normandie.fr